

## Agriculture | Chambre d'agriculture 64 et UPPA à l'heure des fiançailles



La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et l'Université de Pau et des Pays d'Adour (UPPA) ont signé un Accord cadre de collaboration à l'occasion de la session de la chambre d'agriculture, ce 25 novembre 2019. Aux stylos, leurs présidents respectifs : Bernard Layre et Mohamed Amara. Cette convention, la première du genre dans le département, vise « à repérer des actions communes, à les concevoir et à les formaliser ». Avec un champ d'action prioritaire autour des énergies renouvelables. Et pour cause, « elles sont indispensables pour l'avenir, notamment en matière de revenu des agriculteurs, mais elles ont du mal à décoller » constate Bernard Layre. La convention actée ce jour vise à faciliter les choses.

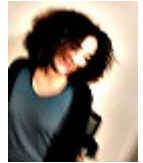
« Nous sommes voisins et nous ne nous connaissions pas... ! » souligne le Président de la Chambre d'agriculture 64. Voilà donc le premier atout de l'accord cadre signé entre Mohamed Amara et Bernard Layre, ce lundi : apprendre à faire connaissance, tant entre les hommes qu'entre les institutions. « Il est vrai que nous sommes plus tournés vers le secteur industriel où nous avons développé de nombreux partenariats. Mais on doit aussi se projeter vers l'agriculture, puisque c'est un secteur très présent sur le territoire, et le rôle de l'Université est bien d'accompagner le développement économique du territoire dans son ensemble. », appuie Mohamed Amara. Et les sujets de convergence, notamment autour de la transition énergétique, existent bel et bien assurent les deux hommes. « Il s'agit ici de profiter des compétences de chacun et de jouer gagnant gagnant ». Pour Bernard Layre, « cet accord cadre va permettre d'affirmer une vision politique, d'imaginer des appels à projet et de créer demain le supports des filières à développer autour des énergies renouvelables », avec toujours en tête l'objectif de l'amélioration des revenus des agriculteurs. Une convention qui par ailleurs s'inscrit dans le projet de Territoire d'Innovation porté par les départements 64 et 65 ("Ambition Pyrénées"), « dont le volet agricole représente plus des deux-tiers des projets retenus », glisse le président de la Chambre.

### Formations, école d'ingénieurs agronomes, colloques, recherches...

De manière globale, cet accord de coopération signé pour 3 ans a pour objectif de définir un cadre aux actions conjointes telles que des formations dédiées tant aux étudiants de l'UPPA qu'aux acteurs du monde agricole, un projet de développement d'une école d'ingénieurs agronomes (« complémentaires aux écoles de Bordeaux et de

Toulouse, il ne s'agit pas là de chercher à faire concurrence » glisse le président de l'Université), ou encore la mise en place de recherches (et de colloques) intéressant les activités agricoles, au sein des laboratoires de l'université. Un accord qui sonne comme « des fiançailles », selon les principaux intéressés. Chaque domaine d'action concerné, donnera en effet ensuite lieu à un contrat spécifique qui définira notamment les conditions détaillées de mise en oeuvre de la collaboration.

Mais les élus de la chambre d'agriculture voient aussi dans cet accord cadre, un autre bénéfice possible : « dans un contexte d' « agribashing » et de remise en cause régulière du monde agricole et de nos pratiques, la crédibilité du monde de l'enseignement, apporté par cet accord, pourrait bien aussi nous aider à avancer de ce point de vue-là ».



Solène Méric

*Crédit Photo : Aqui.fr*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 25/11/2019*

*[Url de cet article](#)*